

# MODE D'EMPLOI Aide au Fret



# SOMMAIRE

- 1  Pourquoi une aide au fret ?
- 2  Qui peut en bénéficier ?
- 3  Quelle est la zone éligible ?
- 4  L'aide est-elle rétroactive ?
- 5  Quelles sont les dépenses éligibles ?
- 6  Quelles sont les différentes étapes pour bénéficier de l'aide en 2016 ?
- 7  Quelques conseils pour élaborer un dossier
- 8  Cas pratique de demande d'acompte

# 01

## Pourquoi une aide au fret ?

La Guyane est géographiquement éloignée des sources d'approvisionnement. L'enclavement intérieur, l'étroitesse du marché, la concurrence des pays voisins n'appliquant pas les mêmes normes, le manque de plateformes de stockage, la dépendance vis-à-vis des liaisons aéroportuaires relativement faibles, sont autant de freins à l'expansion de l'économie.

Ces contraintes génèrent, pour les opérateurs économiques et publics, des surcoûts qui participent à la fragilisation des structures et freinent leur compétitivité.

L'**aide au fret** est financée par le Fonds européen pour le développement régional (FEDER). Elle vise à diminuer les surcoûts liés aux handicaps structurels des RUP (Régions Ultrapériphériques).

Cette aide au fret couvre les dépenses de transport engagées par les entreprises au départ ou à l'arrivée d'un port ou d'un aéroport situé dans le ressort de l'Union européenne, sur justification de leurs frais effectifs.

### *Les objectifs de l'aide :*

- ✓ **Améliorer la compétitivité** des productions locales quel que soit le stade de leur élaboration ;
- ✓ **Compenser les surcoûts de transport** induits par l'éloignement entre la Guyane et l'Europe continentale.



Compenser les surcoûts de transports



Améliorer la compétitivité

# 02

## Qui peut en bénéficier ?

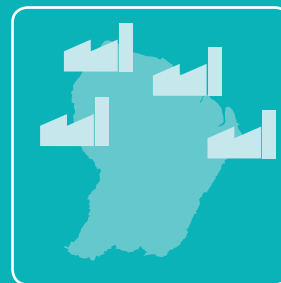
Les entreprises exerçant une activité de production en Guyane peuvent prétendre à l'aide au fret. Pour cela, l'activité de transformation des matières premières dans un processus de fabrication doit aboutir à la création d'un produit fini ou semi-fini différent.

Le montage, l'assemblage, le façonnage ou le conditionnement doivent être réalisés sur place en Guyane.

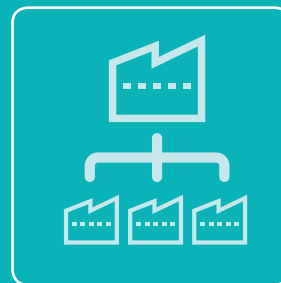
Les bénéficiaires éligibles peuvent être également un groupement d'entreprises, une interprofession.

Sont exclus du dispositif, les grandes entreprises et groupe d'entreprises non éligibles au PO FEDER-FSE et au régime d'aide. Certains secteurs d'activités le sont également :

- la sidérurgie,
- les industries suivantes : le charbon, la construction navale, les fibres synthétiques, les transports et les infrastructures correspondantes, la production et la distribution d'énergie, et les infrastructures énergétiques (liste non exhaustive).



Activité de production  
en Guyane



Entreprises, groupe-  
ment d'entreprises et  
interprofession

# 03

## Quelle est la zone éligible ?

L'aide au fret couvre les dépenses de transport engagées par les entreprises au départ ou à l'arrivée d'un port ou d'un aéroport situé dans le ressort de l'Union européenne. Le fret aérien est éligible lorsque celui-ci s'avère être plus économique qu'un transport par voie maritime.

C'est la raison pour laquelle trois devis (1 aérien et deux maritimes) font partie des pièces à transmettre.

### **3 devis à transmettre :**

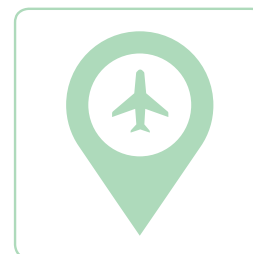
- ✓ 1 devis aérien ;
- ✓ 2 devis maritime.



Zone européenne



Dépenses pour transport portuaire



Dépenses pour transport aérien

# 04

## L'aide est-elle rétroactive pour 2014 et 2015 ?



Pour bénéficier de la rétroactivité 2014-2015, il est impératif de faire une demande d'aide pour l'année 2016.

La rétroactivité des dépenses 2014-2015 ne concerne que le FEDER et sera prise en compte à condition que les dépenses du porteur de projet courent jusqu'au 31 décembre 2016.

Il est possible d'avoir la rétroactivité de l'aide FEDER, que vous ayez eu des crédits État ou non sur 2014/2015. Si des crédits État ont été reçus, il convient de le faire apparaître dans le dossier de demande de subvention.

# 05

## Quelles sont les dépenses éligibles ?

Les marchandises éligibles faisant l'objet d'un transport doivent être listées de manière exhaustive au sein du dossier de demande. Ces renseignements sont nécessaires dans le cadre du processus de conventionnement.

### **Les marchandises éligibles sont les suivantes :**

- ✓ Des matières premières et des produits intermédiaires importés de l'Union européenne par l'entreprise de production,
- ✓ Des produits finis issus de la production locale et livrés dans l'Union européenne.

Dans ce cadre, un descriptif technique est demandé (voir liste des pièces à fournir de la demande d'aide), afin de mieux comprendre le procédé de fabrication et juger de leur utilité dans le process, et donc de l'éligibilité.

### **Les marchandises inéligibles :**

- ✓ Les produits agricoles visés à l'annexe 1 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne (Annexe du guide des critères de sélection, fiche OS 16) ;
- ✓ Les produits minéraux (charbon, pétrole)
- ✓ Les produits de la pêche et de l'aquaculture visés à l'annexe 1 du règlement UE n°1379/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 11 décembre 2013 portant organisation commune des marchés dans le secteur des produits de la pêche et de l'aquaculture et au Plan de compensation des surcoûts de la Guyane approuvé par la CE le 18 Décembre 2015 (Annexe du guide des critères de sélection, fiche OS 16).





#### Les frais éligibles :

- ✓ Fret principal ;
- ✓ Assurances ;
- ✓ Surcharges tarifaires (surcharges fuel ou IFP) ;
- ✓ Frais de manutention (Embarquement, débarquement, empotage, dépotage) ;
- ✓ Stockage temporaire avant enlèvement.



#### Exemples de dépenses inéligibles :

- ✓ Taxes (octroi de mer, CCIRG, informatiques) ;
- ✓ Transport routier ;
- ✓ Surcharge de sûreté fret maritime (ISPS) ;
- ✓ Avances de fonds et gestion bancaire ;
- ✓ Honoraires d'agréé en douane ;
- ✓ Crédits d'enlèvement ;
- ✓ Commissions de transit ;
- ✓ Frais portuaires.

# 06



## Quelles sont les différentes étapes pour bénéficier de l'aide en 2016 ?

Téléchargez le dossier de demande de financement spécifique FEDER 2014-2016 sur le site :

[www.ctguyane.fr](http://www.ctguyane.fr)

et le renseigner.

01

Déposer le formulaire et les pièces justificatives en version numérique et/ou papier au Pôle Affaires Européennes (PAE) au plus tard le **1<sup>er</sup> septembre 2016 à 11h30.**

[fonds-europeens@ctguyane.fr](mailto:fonds-europeens@ctguyane.fr)



02

Le comité de programmation décide de l'attribution de l'aide pour l'ensemble des dossiers.

03

Le porteur de projet reçoit une notification ; avis favorable ou défavorable.

04

En cas d'avis favorable, une convention doit être signée entre la CTG, autorité de gestion et le porteur de projet.

05

Le porteur formule une demande d'acompte, puis une demande de solde sur pièces justificatives selon le modèle fourni par le PAE.

06

En cas d'avis défavorable, une notification est envoyée au porteur et la demande de subvention est clôturée.

07

# 07

## Quelques conseils pour élaborer un dossier



- ✓ Lire attentivement et minutieusement la notice explicative accompagnant la demande d'aide, et utiliser les documents support de justificatifs
- ✓ Respecter scrupuleusement les dates de dépôt du dossier de demande d'aide et de la demande d'acompte ainsi que de celle ayant trait à la validité de la convention (pour toute demande d'avenant par exemple),
- ✓ Veiller aux informations transmises relatives aux marchandises ; elles doivent être conventionnées et éligibles au transport,
- ✓ Vérifier la complétude du dossier en respectant la liste des pièces à fournir et le classement des liasses justificatives. Pour les dossiers pluriannuels, établir un classement des factures et des documents administratifs afférents à l'aide au fret dès le début du projet est indispensable pour une prise en charge rapide de votre dossier afin d'éviter les ordres de reversement.
- ✓ Afin de vous aider, vous trouverez dans le paragraphe 8 « cas pratique de demande d'acompte » des modèles suivants à transmettre comme justificatif de dépenses pour bénéficier de l'aide :
  - Un état récapitulatif des dépenses
  - Une facture de transport
  - Une facture du fournisseur mentionnant la marchandise
  - Le bordereau des douanes (com 4)
  - La note de fret
  - La note de débarquement

Toutes les informations figurant en rouge sur ces 5 documents précités constituent des points de contrôle préalable au versement de l'aide.

## PIÈCES À FOURNIR EN FORMAT NUMÉRIQUE ET/OU PAPIER

- ✓ Dossier de demande de l'aide intégralement complété, signé, daté et cacheté ;
- ✓ Descriptif technique du projet. Ce document doit permettre une meilleure compréhension du procédé de fabrication (chaîne de production...) mis en place par l'entreprise ;
- ✓ Autorisations préalables au titre des codes de l'environnement, de la santé publique et de l'urbanisme le cas échéant ;
- ✓ Attestations d'enregistrement (à la préfecture ou registre du commerce)/ extrait de K-bis / certificat d'immatriculation indiquant le N° SIRET ;
- ✓ Composition du Conseil d'Administration, du Bureau ou du Directoire ;
- ✓ Document attestant la capacité du représentant légal ;
- ✓ RIB ;
- ✓ Attestations de régularité fiscale et sociale ;
- ✓ Document attestant de l'engagement de chaque cofinanceur public (délibérations et/ou arrêtés attributifs) et privé (attestation) ;
- ✓ Dernière liasse fiscale complète de l'année écoulée (concerne les opérateurs économiques pour lesquels son établissement est obligatoire) ;
- ✓ Compte de résultat et bilan du dernier exercice clos (pour les entreprises ne fournissant pas la liasse fiscale) ;
- ✓ Budget prévisionnel de l'année en cours ;
- ✓ Attestation d'Assurance du porteur couvrant les responsabilités et risques liés à l'opération le cas échéant ;
- ✓ Habilitations, agréments et/ou certifications liées à la nature de l'opération ;
- ✓ Pour les entreprises appartenant à un groupe : organigramme précisant les niveaux de participation, effectifs, chiffre d'affaire, bilan des entreprises du groupe ;
- ✓ Pour les associations : Copie de la publication au JO et Rapport d'activité du dernier exercice clos.

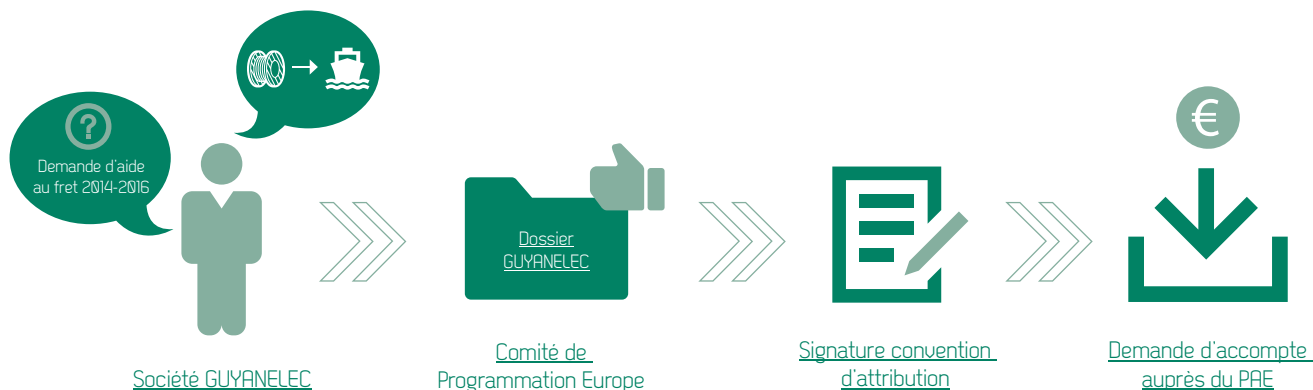
# 08

## Cas pratique de demande d'acompte



Monsieur Armand Fret, gérant de la Société GUYANELEC a déposé une demande d'aide au fret 2014-2016, car il souhaite importer par voie maritime des tourets de câbles électriques pour l'élaboration de portails électriques. Son dossier a reçu un avis favorable à l'issue du Comité de Programmation Europe.

Il a signé la convention d'attribution de l'aide, puis a engagé des dépenses. Il a formulé auprès du PAE une demande d'acompte pour bénéficier de la subvention.



## **POUR BÉNÉFICIER DE LA SUBVENTION, IL DOIT TRANSMETTRE LES DOCUMENTS SUIVANTS :**

### ✓ **Un état récapitulatif des dépenses :**

Monsieur Armand Fret devra remplir l'état récapitulatif des dépenses visé par l'expert comptable ou le commissaire au compte.

### ✓ **Des factures de transport**

Elle permet au Pôle Affaires Européennes d'identifier les coûts éligibles (transport, manutention, assurances, surcharge fuel) à l'aide au fret. La facture de transport peut être soit la facture du transitaire soit la facture du fournisseur lorsque ce dernier prend en charge le transport.

### ✓ **Une facture du fournisseur**

Si le fournisseur prend en charge le transport, sa facture présentera un coût éligible lié au transport de la marchandise et mentionnera notamment la marchandise affrétée.

### ✓ **Le bordereau des douanes (com 4)**

Il permet au Pôle Affaires Européennes de croiser les informations figurant sur la facture du transitaire et celles figurant sur la facture de la marchandise. Ainsi, l'on vérifie que le transport de marchandises facturé par le transitaire correspond bien à la marchandise achetée auprès du fournisseur.

### ✓ **La note de fret**

Elle permet de détailler la décomposition du coût lié à l'assigné (transport maritime) et d'identifier les coûts éligibles qui composent le montant de l'assigné inscrit sur chaque facture de transport. Toutes les factures de transport ont une note de fret qui leur est propre.

À noter que l'appellation B.A.F ou IFP signifie : surcharge de fuel.

### ✓ **La note de débarquement**

Elle permet de détailler la décomposition du coût lié au débarquement lorsque la prestation de « débarquement » est inscrite sur la facture de transport. Cette note permet d'identifier les coûts éligibles correspondant au débarquement inscrit sur la facture de transport.

Le Département Instruction du Pôle Affaires Européennes contrôle l'ensemble de ces documents pré-cités. Si votre dossier est complet, il procède au paiement. Lors de votre demande de solde, un rapport d'exécution vous sera demandé afin de juger de l'efficacité de l'aide.

# 08 Cas pratique de demande d'acompte : documents à transmettre

01

Un état récapitulatif des dépenses et *preuve de l'acquittement\**

N° Synergie :

Année :

Par la présente, [ Nom de l'expert comptable ] expert comptable pour la société [ Nom de la Société bénéficiaire de l'aide ] atteste que les factures ici mentionnées sont acquittées aux dates indiquées ci-dessous, pour un montant total présenté [ Montant calculé selon la facturation fournie par le bénéficiaire \_cf montant en bas du tableau ] :

Martitime ou aérien	Emetteur	Réf. Fact.	Date Emission fact.	Date Acquittement fact.	Produits transportés	Lieu de départ	Lieu d'arrivée	Type de container	Poids de la marchandise (T)	Volume de la marchandise (m³)	Montant total de la facture	
M	Nom du transitaire	137197325	26/11/12	30/01/13	Tourets de cables électrique	France	Cayenne	HC	3,344	3,89	5427,24	
												<b>Montant Total :</b>

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Je soussigné [nom de l'expert comptable] atteste le décaissement des sommes indiquées aux dates susmentionnées.

Signature et cachet de l'expert comptable

Signature et cachet du bénéficiaire Aide au Fret

Le visa du comptable public, du commissaire aux comptes ou de l'expert comptable ne vaut preuve d'acquittement de la dépense que s'il se prononce sur le décaissement des dépenses. L'attestation doit ainsi faire état de l'acquittement des dépenses et pas seulement de leur engagement comptable.





Montant présenté par le porteur	Coûts constatés par le bénéficiaire (Hors charges et frais divers)									Incoterm*
	EMPOTAGE GROUPAGE CONTAINER	EMBARQUEMENT	STOCKAGE	FRET PRINCIPAL*	IFP	ASSURANCE	DEPOTAGE DEGROUPEMENT CONTAINER	DEBARQUEMENT*		
1314,57				373,44	182,21	114,42	194,5	450	FCA	
1314,57	0	0	0	373,44	182,21	114,42	194,5	450		

\* L'incoterm en facture fournisseur ainsi qu'en facture transitaire doit être le même que celui inscrit au DOCUMENT DES DOUANES.

\* Pour renseigner la colonne fret principal, se référer à la note de fret. Tout coût lié au transport non justifié par ce document sera rejeté.

\* Pour renseigner la colonne débarquement, se référer à la note de débarquement. Tout coût lié au transport non justifié par ce document sera rejeté.

\* La facture fournisseur n'est à renseigner que si cette dernière présentes des coûts éligibles.

\* Cet état récapitulatif ne vaudra preuve d'acquittement que si les informations y sont correctement renseignées et conformes aux factures. Pour toute erreur, ce dernier vous sera renvoyé pour correction causant un retard de mise en paiement.

# 08 Cas pratique de demande d'acompte : documents à transmettre

## 02 Des factures de transport

"Nom du transitaire"

Tél. :

Fax :

E-mail :

TVA-Id :

Date Facture: 26-Nove-2012

N° Facture: 137197325

N° Compte:

Référence à rappeler pour toutes les correspondances

Date Echéance: 26-Déce-2012

Page: 1/2

Suivi par:

E-mail :

Tél. :

<b>Facture No: 137197325</b> N° de la facture de transport						
STT No:				Port chargement:	ROU ROUEN	
Dossier No:				Port dechargement:	CAY CAYENNE	
Navire:	CAPRICE	Nom du navire		ETD/ETA	05-Nove-2012/20-Nove-2012	
Container:	TCLU 5064346	40 HC	Taille du conteneur	INCO Terms:	FCN Incoterm facture du transitaire	
Niv. Service:				Date Opération:	02-Nove-2012	
Expéditeur:	"Nom du fournisseur"			Contrat Document:	Selon Cahier des charges	
Destinataire:	"Nom du bénéficiaire"			Réf. Expéditeur:		
				Réf. Destinataire:		
Container	Marq. & Num.	Colis	Packages	Designation	Poids(Kgs)	Volume(M3)
TCLU 5064346	FACT 210017874	2	Rouleau(x)	TOURETS	3344,000	3,890
N° du conteneur		N° de la facture du fournisseur		Marchandises transportées		
Description	Charges	Montant Exonéré	Montant Taxable	Code		
<b>Sommes acquittées pour votre compte à l'administration des douanes</b>						
T.M.		67,00		EC1		
O.M.		2919,00		EC1		
Commissionnaire agréé en douane bénéficiant des dispositions d'aménagement et/ou de reports concernant le paiement des droits et taxes exigibles à l'importation.						
<b>Prestations de transit et de transport</b>						
CREDIT D'ENLEVEMENT	**MINIMUM**	23,89		EC1		
SERVICE PORTUAIRE INFORMATIQUE		29,00		EC1		
DEGROUPAGE		194,50		EC1		
FORFAIT		100,00		EC1		
FRAIS FIXES DE DOSSIER		38,00		EC1		
LIVRAISON & MANUTENTION		668,80		EC1		
Taxe Informatique De Dédouanement Import		15,00		EC1		
AVANCE DE FONDS	**MINIMUM**	95,77		EC1		
ASSIGNE		618,86	*	EC1		
ASSURANCE		114,42	*	EC1		
DEBARQUEMENT		543,00	*	EC1		
<p>Les montants entourés sont éligibles.</p> <p>* Ces montants nécessitent une note ("note de fret" relative à l'assigné et "note de débarquement" relative au débarquement) pour la décomposition des coûts.</p>						
Paiement comptant (Date de facture) sans escompte.						
Total Débours		2986,00 EUR				
Total Montant Net Exonéré		2441,24 EUR				
Total Montant Facture		5427,24 EUR				

"Nom du fournisseur"

"Nom du bénéficiaire"

## Facture

N° TVA Client :

Numéro	Date	Code Client	Vos références	Commercial
210 017 874	24/10/2012			

N° de la facture fournisseur

Désignation	Quantité	P.U HT	Rem. %	Montant HT	TVA
Commande Client N°					
TOURET CABLE ELECTRIQUE Colis N°1 – 1 TOURET SUR PALETTE Poids : 1687 kg <i>Vérification de la marchandise</i>	267€ mètres	28.60 mètre		7 636.20€	
TOURET CABLE ELECTRIQUE Colis N°2 – 1 TOURET SUR PALETTE Poids : 1687 kg	267 mètres	28.60 mètres		7 636.20€	

Mode de règlement	Date	Montant	Total HT	15 272.40€
Chèque à 45 jrs	31/12/2012	15 272.40€	Net HT	15 272.40€
			Total TVA	-
			Total TTC	15 272.40€
			Montant à payer	15 272.40€

Total de la facture fournisseur

En lettres : quinze mille deux cent soixante-douze euros et quarante cents

COMMUNAUTE EUROPEENNE					A BUREAU DE DESTINATION							
EXEMPLAIRE D'IMPORTATION	A 2 Expéditeur/Exportateur No.				1 DÉCLARATION							
	Information fournisseur				CO		A					
	8 Destinataire No.				3 Formulaires		4 List. chargem.					
					1		1					
	8 Destinataire No.				5 Articles		6 Total des colis		7 Numéro de référence			
					1		2					
	14 Déclarant/Représentant No. No agrément				9 Responsable financier No.			10 Pays prem. des Im.		11 Pays trans- action.	12 Eléments de la valeur	13 P.A.C.
					14 Déclarant/Représentant No. No agrément				15 Pays d'expédition/ d'exportation			16 Pays d'origine
	14 Déclarant/Représentant No. No agrément								FRANCE			a) FR   b)
					18 Identité et nationalité du moyen de transport au départ				16 Pays d'origine			17 Pays de destination
18 Identité et nationalité du moyen de transport au départ				Incoterm					facture transitaire ou fournisseur*			
				21 Identité et nationalité du moyen de transport actif franchissant la frontière				19 Ctr.			20 Conditions de livraison	
21 Identité et nationalité du moyen de transport actif franchissant la frontière								0			(FCA)   ROUEN	
				25 Mode transport à la frontière				22 Monnaie et montant total facturé			23 Taux de change	
25 Mode transport à la frontière								1			1	
				29 Bureau d'entrée				27 Lieu de chargement			28 Données financières et bancaires	
29 Bureau d'entrée								30 Localisation des marchandises				
				31 Colis et désignation des marchandises				32 Article No.			33 Code des marchandises	
31 Colis et désignation des marchandises								1			85444995	
				31 Colis et désignation des marchandises				2-RL Tourets			34 Code P. origine	
31 Colis et désignation des marchandises								Ct:TCLU506434/6			FR	
				31 Colis et désignation des marchandises				CABLES ELECTRIQUES			35 Masse brute (kg)	
31 Colis et désignation des marchandises								Marchandise transportée et n° du conteneur			36 Préférence	
				31 Colis et désignation des marchandises				N° de la facture fournisseur			37 RÉGIME	
31 Colis et désignation des marchandises								40 Déclaration sommaire / Document précédent			38 Masse nette (kg)	
				31 Colis et désignation des marchandises				MDT Y ICV00070931			39 Contingent	
31 Colis et désignation des marchandises								41 Unités supplémentaires			42 Privilege l'article	
				31 Colis et désignation des marchandises				42 Privilege l'article			15272.4	
31 Colis et désignation des marchandises								43 Code			1   M.E.	
				44 Mentions spéciales/ Documents produits/ Certificats et autorisations				44 Mentions spéciales/ Documents produits/ Certificats et autorisations			45 Ajustement	
44 Mentions spéciales/ Documents produits/ Certificats et autorisations								Doc.Joint:"C620 29466554 31/10/2012", "N380 210017874 24/10/2012", "N380 FRET FRUO2824643 08/11/2012", "N705 EXT. FRUO1205811 05/11/2012"			Montant de la facture fournisseur	
				44 Mentions spéciales/ Documents produits/ Certificats et autorisations				46 Valeur statistique			15967	
47 Calcul des impositions								47 Calcul des impositions			48 Rapport de paiement	
				47 Calcul des impositions				47 Calcul des impositions			CE : ADGG	
47 Calcul des impositions								47 Calcul des impositions			49 Identification de l'entrepôt	
				47 Calcul des impositions				47 Calcul des impositions			B DONNÉES COMPTABLES	
47 Calcul des impositions								47 Calcul des impositions			DD 0	
				47 Calcul des impositions				47 Calcul des impositions			DUMP 0	
47 Calcul des impositions								47 Calcul des impositions			AT 2919	
				47 Calcul des impositions				47 Calcul des impositions			TVA 0	
47 Calcul des impositions								47 Calcul des impositions			TG 2919	
				47 Calcul des impositions				47 Calcul des impositions			Total : 2919 R	
47 Calcul des impositions								47 Calcul des impositions			C BUREAU DE DÉPART	
				47 Calcul des impositions				47 Calcul des impositions			Frais de transport	
47 Calcul des impositions								47 Calcul des impositions			Assurance : 76.00 EUR	
				47 Calcul des impositions				47 Calcul des impositions			Hors UE : 618.83 EUR	
51 Bureaux de passage prévus (et pays)								51 Bureaux de passage prévus (et pays)			Code	
				51 Bureaux de passage prévus (et pays)				51 Bureaux de passage prévus (et pays)			53 Bureau de destination (et pays)	
52 Garantie non valable pour								52 Garantie non valable pour			D CONTRÔLE PAR LE BUREAU DE DEPART	
				52 Garantie non valable pour				52 Garantie non valable pour			Cachet :	
52 Garantie non valable pour								52 Garantie non valable pour			54 Lieu et date : Edité le 22/11/12 08:53:53	
				52 Garantie non valable pour				52 Garantie non valable pour			Signature et nom du déclarant/représentant :	
52 Garantie non valable pour								52 Garantie non valable pour			Résultat :	
				52 Garantie non valable pour				52 Garantie non valable pour			Scellés apposés : Nombre :	
52 Garantie non valable pour								52 Garantie non valable pour			marques :	
				52 Garantie non valable pour				52 Garantie non valable pour			Délai (date limite) :	
52 Garantie non valable pour								52 Garantie non valable pour			Signature :	

\* L'incoterm doit correspondre à celui de la facture fournisseur quand c'est lui qui se charge du transport.



"Nom du transitaire"						
<b>REFERENCES A RAPPELER AVEC VOTRE REGLEMENT</b>						
BL No:	Ref Booking:					
Client:	<b>FACTURE N°</b> 137197325 N° de la facture de transport					
Payable à:	Doit:					
Pour toute information, veuillez prendre contact Contacts:						
Voyage:	Ref Voyage Local: - Navire: <b>CAPRICE</b> Nom du navire Escal: -					
Lieu Réception:	Port de Décharge(t): DEGRAD DES CANNES					
Port de Charge(t):	Lieu de Livraison: -					
No Article Douane: -						
Code Marchandise	Description	Qty	Unité			
		40	Taille du conteneur			
N° de Conteneur: <b>TCLU 5064346</b>	N° du conteneur					
Ref Cotation:	Service Contrat: -					
Taille/Type	Type de charge	TVA	Base Taxable	Taux Devise	Montant	Montant dû EUR
L	Administration fee			26.00 EUR	26.00	26.00
L	Documentation Fees, incl Bsl, service, export			25.00 EUR	25.00	25.00
L	40. Discharging container(s) Cayenne		Montant éligible	450.00 EUR	450.00	450.00
L	Lift on/off import, Cayenne			40.00 EUR *	40.00	40.00
L	AP plus / Prolis/ Ademar Charge			2.00 EUR	2.00	2.00
Taux de change					Total Devises	
					EUR	543.00
VAT applied as indicated on charges					Total H.T	543.00
					Total TVA	0.00
					Total T.T.C	543.00
Total du débarquement indiqué sur la facture de transport. Nous pouvons voir sa décomposition.						
IBAN: BIC:		<b>Montant Total:</b>		<b>543.00 EUR</b>		

# 08 Cas pratique de demande d'acompte : documents à transmettre

## 06 La note de fret

"Nom du fournisseur"

"Nom du Transitaires"

"Nom du bénéficiaire"

NAVIRE : CAPRICE	Port départ : ROUEN	Port arrivée : DDC	Date départ : 05/11/12 Date arrivée : 20/11/12
N° CONTAINER : TCLU 5064346	FACT : 210017874	MARCHANDISE : Touret POIDS : 3.344 Tonnes	QTE : 2 VOLUME : 3.890 M3

FACTURE N° : 137197325

N° de la facture de transport

	Décomposition de l'assigné : identification des coûts éligibles	DEVISE	EUR
MARITIME – OCEAN FREIGHT			
FRET	3.890 * 96.00	Transport maritime	373.44
B.A.F	3.890 * 46.84	B.A.F ou ISP = (surcharge de carburant)	182.21
I.S.P.S	3.890 * 2.00		7.78
DOUANE EXPORT			4.90
DIVERS TAXES			15.53
FRAIS DE DOSSIER – FILE FEES			35
N'EST PAS UNE FACTURE /This is not an invoice - TOTAL			618.86

Total de l'assigné indiqué sur la facture de transport. Nous pouvons voir sa décomposition.



## MON PENSE-BÊTE

*(Je coche ici au fur et à mesure, les documents à transmettre en ma possession)*

- État récapitulatif des dépenses**
- Factures de transport**
- Facture du fournisseur**
- Bordereau des douanes**
- Note de fret**
- Note de débarquement**

# Vos interlocuteurs

## Pôle Affaires Européennes



0594 27 59 50



[fonds-europeens@ctguyane.fr](mailto:fonds-europeens@ctguyane.fr)



[www.facebook.com/CTGuyane](http://www.facebook.com/CTGuyane)



[@CTdeGuyane](https://twitter.com/CTdeGuyane)